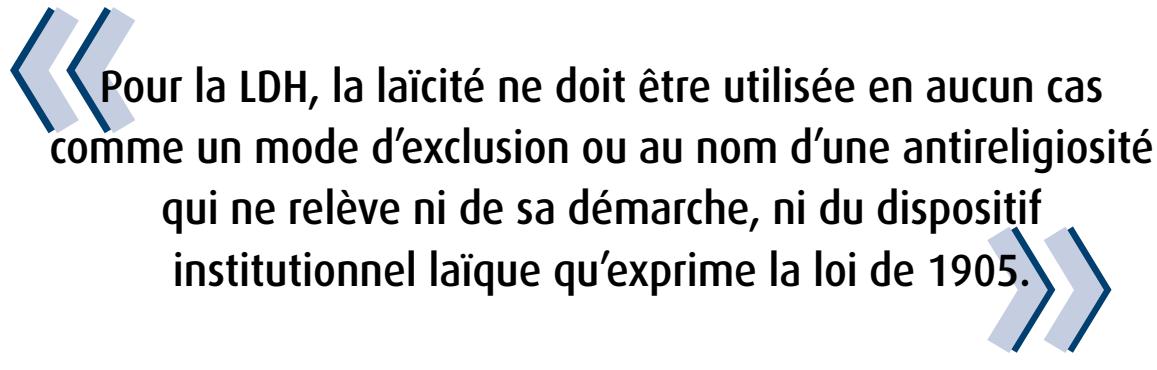


FRANÇOISE DUMONT,  
présidente de la LDH

# Dans un contexte qui se dégrade,

Les éditions de cette revue s'inscrivent, depuis maintenant près de deux ans, dans une période marquée par de nouveaux attentats. L'été 2016 a connu les siens, peut-être les plus terribles. Non pas en termes quantitatifs – une telle approche ne veut évidemment rien dire – mais parce que pour chacun d'entre eux, les modes opératoires choisis et le public visé ont définitivement ancré dans l'ensemble de la population un profond sentiment de vulnérabilité. Et cela sans doute de manière durable. L'attentat de Nice, en particulier, a créé un véritable traumatisme. Nous aurions tort d'en sous-estimer les conséquences, et le débat récurrent entre sécurité et libertés risque d'être de plus en plus difficile à mener de manière apaisée et rationnelle. La polémique qui s'est immédiatement engagée sur les responsabilités respectives de la police municipale et de la police nationale n'a dupé personne quant à ses motivations politiciennes, mais s'est pour le moins révélée d'une grande indécence dans un contexte aussi dramatique. Face à ces nouveaux attentats, l'exécutif a donc prorogé une nouvelle fois l'état d'urgence, et cette fois-ci pour six mois, sans d'ailleurs convaincre davantage sur son efficacité. Tout comme en novembre 2015 – il avait fait adopter dans la précipitation des modifications à la loi d'avril 1955 relative à l'état d'urgence –, un certain nombre de nouvelles mesures ont été votées en juillet dernier, après une nuit de débats parlementaires d'une rare violence et qui augurent mal du climat dans lequel vont se dérouler les prochaines élections. Nous avons

pu assister à un véritable concours Lépine de propositions sécuritaires, avec un Nicolas Sarkozy affirmant vouloir se débarrasser des « *arguties* » de l'Etat de droit. De telles déclarations ont permis à Marine Le Pen de rester silencieuse, puisque d'autres travaillaient pour elle. Certaines des mesures adoptées reprennent des dispositions déjà existantes et sont donc avant tout de l'affichage. D'autres, par contre, ne sont pas anodines et tendent à restreindre les libertés de tous, puisqu'elles vont modifier de manière pérenne le droit courant. Qu'il s'agisse de la prorogation de l'état d'urgence ou de la promulgation de la loi du 21 juillet, il faut bien reconnaître que tout cela a suscité peu de réactions dans l'opinion publique et peu de mobilisation de la part des médias. Pourtant, cet été, ces médias ont su s'agiter et montrer qu'ils ne connaissaient pas de trêve estivale. L'affaire du « burkini » a, de fait, suscité un emballement médiatique et politique d'une rare ampleur, jusque dans les médias étrangers qui l'ont souvent traitée avec beaucoup d'ironie. La LDH, sur cette question, a été très visible, à l'offensive, et a systématiquement attaqué tous les arrêtés pris par les maires, pour interdire un maillot de bain tantôt porté par quelques rares femmes, tantôt porté par aucune. Ajoutons au grotesque de la situation le cas de Sisco, en Corse, où des promeneurs ont « cru » apercevoir des femmes portant le burkini, mais à tort... Devant les tribunaux administratifs et devant le Conseil



**Pour la LDH, la laïcité ne doit être utilisée en aucun cas comme un mode d'exclusion ou au nom d'une antireligiosité qui ne relève ni de sa démarche, ni du dispositif institutionnel laïque qu'exprime la loi de 1905.**

# politique et social tenir le cap

d'Etat, le positionnement de la LDH est resté le même : la défense des libertés fondamentales et, notamment, le droit, pour tous, de choisir sa tenue vestimentaire, y compris dans l'espace public que constitue la rue ou la plage. Cette liberté ne peut être restreinte au nom d'une laïcité qui, périodiquement, reprend une place importante dans les débats qui agitent la société et, le plus souvent, pour promouvoir une interdiction.

## Les termes, confus, de la polémique

Si l'ensemble de la société se réclame de la laïcité, tous n'en partagent visiblement pas la même compréhension et n'en tirent pas les mêmes conséquences. Les termes de la polémique deviennent si confus que les clivages traditionnels, droite-gauche par exemple, ne suffisent plus à rendre compte des antagonismes existants et nous avons encore pu le constater cet été, avec un Premier ministre prenant ouvertement le parti des maires qui ont pris des arrêtés antiburkini. Pour la LDH, la laïcité ne doit être utilisée, en aucun cas, comme un mode d'exclusion ou au nom d'une antireligiosité qui ne relève ni de sa démarche, ni du dispositif institutionnel laïque qu'exprime la loi de 1905.

Il est d'ailleurs intéressant que dans son ordonnance le Conseil d'Etat s'en soit tenu à la question des libertés, aux limites des pouvoirs des maires, et ne se soit référé ni à la question de la laïcité, ni au climat créé par les attentats, ni à la question de l'égalité hommes-

femmes. S'il en avait été autrement, on imagine facilement quelle boîte de Pandore aurait été ouverte. En ce qui nous concerne, si nous ne partageons pas l'idée que les femmes, parce qu'elles sont femmes, doivent se cacher, si nous savons que le vêtement des femmes est aussi instrumentalisé pour promouvoir un modèle de société conservateur, nous ne pouvons ignorer que la plupart des défenseurs de ces arrêtés se soucient peu de l'égalité hommes-femmes. On aimerait qu'ils déploient la même énergie pour lutter contre les inégalités de salaires, pour dénoncer le contrôle social sur toutes les femmes, voilées ou non. Dans le cas d'espèce, au nom de l'égalité hommes-femmes, c'est avant tout le signe d'une appartenance à l'islam qui est visé.

Il nous revient de tenir l'exigence d'égalité de traitement pour toutes et tous, dans tous les domaines, y compris sur le plan religieux. Les incendiaires qui excitent les passions contre nos concitoyen-ne-s supposé-e-s de culture ou de religion musulmane n'agissent pas contre le terrorisme qui nous frappe. Ils le renforcent. Le terrorisme, et l'idéologie liberticide dont il se réclame, doivent être combattus sans démagogie, loin de toute surenchère électoraliste. Quant à nous, nous voulons partager ce combat avec tous nos concitoyens et concitoyennes, de toutes confessions ou sans confession, précisément parce que les terroristes, eux, ne font pas la différence quand ils frappent. C'est bien une des leçons à tirer du terrible attentat de Nice. ●